

Le parking Bègles les Sècheries a vocation à répondre en premier lieu aux besoins de stationnement des riverains. Aussi, les abonnements permanents ne seront délivrés que dès lors que le parking présente une capacité disponible suffisante et cela sous réserve que ce parking réponde aux besoins courants de stationnement horaire alors que le parking doit pouvoir accueillir des visiteurs liés aux activités situées dans son périmètre d'influence.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider du maintien des tarifs abonnements H.T 2015 pour l'année 2016,
- adopter les tarifs abonnements H.T du parking Bègles les Sècheries,
- acter que si le taux de TVA actuellement de 20 % devait être ajusté courant de l'année 2016 que les tarifs seraient alors automatiquement ajustés en conséquence.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 17 novembre 2015

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT